



# Les écoles recyclent leur parc informatique

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, la Communauté de communes des Pays de L'Aigle travaille à une meilleure gestion de ses ressources. La collectivité, de par sa compétence scolaire, gère l'entretien et la mise à disposition du matériel pédagogique. Les écoles reçoivent un « crédit éducatif » à hauteur de 82 € par élève.

Dans le cadre de cette compétence et depuis mai 2023, le service informatique de la CDC a procédé à un inventaire du matériel informatique dans les écoles primaires du territoire. Le service a reconditionné soixante et un ordinateurs sous Linux (alternative gratuite et libre de droit à Microsoft Office). Aujourd'hui, ces derniers sont de nouveaux utilisables par les élèves. La version éducative a été installée sur les PC et les enfants peuvent désormais se familiariser avec l'informatique sous un nouveau système d'exploitation.

## Seize ordinateurs pour l'école de la commune

Cette démarche permet d'augmenter le matériel informatique en exploitant le vieux matériel existant. La plupart des ordinateurs récupérés dataient de 2015 et n'étaient plus utilisés car obsolètes.

La semaine dernière, l'école de la commune a récupéré le matériel informatique, soit seize ordinateurs modifiés et les écoles de Moulins-la-Marche, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Michel-Thubeuf et Saint-Évrout-Notre-Dame-du-Bois ont bénéficié (ou bénéficieront bientôt) de cette « mise à jour ».

Prochaine mission pour le service informatique, reconditionner les ordinateurs fixes de l'école élémentaire d'Aube.



Du matériel informatique des écoles est reconditionné. Ouest-France